

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-162

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107576-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
		N° 2025-162

**Projet métropolitain des boulevards - Arrêt et approbation du bilan de la concertation
- Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération n°2019-395 du 5 juillet 2019, Bordeaux Métropole a mené une concertation réglementaire, au titre des articles L103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme, sur le projet métropolitain des barrières et des boulevards poursuivant quatre grands objectifs :

- engager une mutation profonde de la pratique des boulevards, d'un espace routier à un espace urbain.
- faire des barrières, rive gauche, les lieux majeurs de la revitalisation des boulevards.
- développer un projet d'aménagement assurant un meilleur partage de l'espace public entre différents modes de déplacement.
- valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager des boulevards tout en renforçant leurs fonctions d'habitat, d'activités économiques, d'emplois et de loisirs.

Ces objectifs visaient à concourir à la mise en œuvre future d'un projet d'aménagement comprenant notamment l'instauration d'un périmètre de prise en considération

Par une seconde délibération n° 2023-350 du 30 juin 2023, Bordeaux Métropole a adopté un bilan d'étape de cette concertation et mis en place un périmètre de prise en considération sur le secteur du projet en rive droite et en rive gauche. Les principaux points exposés dans le bilan d'étape sont : une ambition écologique forte renforçant la place de la nature en ville, une volonté de gommer l'effet « frontière » des boulevards en facilitant les franchissements, en particulier au profit des modes actifs, un objectif de fluidifier les parcours et de réduire les conflits d'usages sans exclure la voiture, un souhait d'améliorer l'attractivité commerciale et socio-culturelle des boulevards, en particulier aux barrières et polarités émergentes, et une vision d'ensemble d'aménagement à long terme et la décliner à court et moyen termes.

Depuis mi 2023, la concertation s'est poursuivie selon les modalités prévues par la délibération d'ouverture de la concertation du 5 juillet 2019 et s'est clôturée le 11 décembre 2024 par arrêté du 27 septembre 2024.

La présente délibération vise à approuver le bilan de la concertation et à définir les conditions de poursuites du projet.

1-Contexte du projet

Le projet métropolitain des boulevards "Inventons les boulevards du 21e siècle" vise à transformer les boulevards de Bordeaux Métropole en un espace urbain moderne et vivant. Les boulevards, initialement conçus comme une promenade monumentale pour contourner la ville, redéfinir son territoire communal (octroi) et relier les quartiers de la proche banlieue de Bordeaux, ont peu à peu privilégié la circulation automobile. Ils sont aujourd'hui un axe majeur de déplacement urbain, mais aussi un lieu de vie pour environ 130 000 habitants et 63 000 emplois. Le projet, lancé en 2019, a impliqué une large concertation avec les citoyens, les associations locales, et les acteurs économiques et sociaux. L'objectif est de

réduire les nuisances urbaines, de valoriser le patrimoine architectural et paysager, et de créer un espace urbain multimodal en unissant rive droite et rive gauche, en travaillant dans l'épaisseur des quartiers et sur différentes caractéristiques : espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier, etc., et en articulant enfin court, moyen et long terme.

2- Calendrier et modalités de la concertation

Bordeaux Métropole a mis en place une concertation réglementaire, au titre des articles L103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme, qui s'est ouverte le 30 septembre 2019 et qui s'est clôturée le 11 décembre 2024.

La concertation s'est déroulée en deux phases principales : de 2019 à 2022 pour alimenter le diagnostic et recueillir les préconisations citoyennes, de 2023 à 2024 pour collecter les intentions programmatiques de manière plus localisée sur chaque séquence des boulevards. La phase 1 a fait l'objet d'un bilan d'étape adopté en juin 2023 par le Conseil métropolitain. Depuis, la concertation s'est poursuivie donnant lieu à : deux réunions publiques ; une expérimentation sur le site de la Chartreuse à Bordeaux pour laquelle ont été organisés des balades urbaines, des visites de chantier et des ateliers pour les enfants ; 7 réunions par séquence réunissant près de 260 personnes ; un atelier des partenaires destiné aux socio professionnels et une enquête menée lors de l'inauguration du pont S. Veil.

Les modalités d'information et de participation de la démarche de concertation sont reprises dans le détail dans le bilan joint en annexe n°1.

Bordeaux Métropole a associé volontairement deux garants de la concertation issus du vivier de la Commission nationale du débat public (CNDP) sur proposition du Conseil de Développement Durable (C2D) de Bordeaux Métropole saisi par cette dernière.

Les garants ont produit un bilan assorti de recommandations joint en annexe n°2.

3- Synthèse des principales remarques

Les principales remarques issues de la concertation peuvent être résumées en trois thèmes :

- **3.1 Les boulevards comme lieu de destination et d'adaptation au changement climatique :**

Apaiser les mobilités motorisées et retrouver un esprit promenade : Les citoyens ont souligné la nécessité de réduire le bruit et la pollution, de végétaliser les boulevards, et de désimperméabiliser les sols pour rafraîchir et permettre l'infiltration des eaux pluviales.

Habiter les boulevards : Les contributeurs ont proposé de réactiver le potentiel de vie sur les barrières, de permettre le stationnement de tous les modes à proximité des sites économiques, et de tourner les rez-de-chaussée vers les boulevards.

Créer des surprises et de l'insolite : Les citoyens ont suggéré de donner une identité commune aux boulevards tout en respectant les ambiances par séquence et quartier, et de laisser une large place à l'art urbain.

- **3.2 De la place pour chacun et chacun à sa place :**

Les boulevards, territoire d'inclusion : Les contributeurs ont insisté sur la nécessité de rendre les boulevards accessibles pour les personnes à mobilité réduite, de créer des segments de boulevards conçus comme des chemins d'école, et d'anticiper la croissance du nombre de véhicules électriques.

Des aménagements mieux partagés entre les différents modes mais plus séparés : Les citoyens ont plébiscité des pistes cyclables en site propre, des couloirs pour le bus express adaptés en fonction des séquences urbaines, et une offre de transports en commun plus importante.

Faire place : Les contributeurs ont proposé de supprimer du stationnement au bénéfice des mobilités douces et du végétal, de réduire la largeur de certains trottoirs en zones résidentielles, et de créer des portions avec des voies uniques.

- **3.3 Les boulevards comme couture urbaine :**

Traverser les boulevards : Les citoyens ont souligné l'importance de rendre les traversées piétonnes généreuses et visibles, et de considérer les boulevards comme un lieu de répartition équilibrée des modes de transport.

Les boulevards connectés à l'épaisseur des quartiers : Les contributeurs ont proposé de diffuser les ambiances urbaines des quartiers vers les boulevards, et d'aménager des parcours depuis et vers les centralités des communes et quartiers.

Faire projet par secteur et non par linéaire : Les citoyens ont suggéré de travailler par secteur pour accentuer le lien entre les quartiers intra et extra boulevard, et de faire projet par quartier et non par voirie.

4- La prise en compte des contributions citoyennes et des recommandations des garants

• 4.1 Les principes

Dans la continuité de la délibération de juin 2023, Bordeaux Métropole, au regard des contributions citoyennes recueillies tout le long de cette concertation, privilégie les quatre thématiques complémentaires suivantes :

o Environnement

Bordeaux Métropole s'engage à renforcer la place de la nature en ville, avec une ambition écologique forte. Le projet vise à réduire la pollution sonore ainsi que les îlots de chaleur urbains. Des actions concrètes incluent la désimperméabilisation des sols, la gestion intégrée des eaux de pluie, la densification et diversification de la végétalisation, et le traitement des sources de bruit.

o Cadre de vie

Le projet cherche à améliorer la convivialité de l'espace public en gommant l'effet "frontière" des boulevards. Cela inclut la facilitation des franchissements pour les modes actifs et l'intégration harmonieuse de la végétation, des commerces, des services et du patrimoine. L'objectif est de valoriser l'existant et de créer un environnement agréable pour tous.

o Mobilité

Bordeaux Métropole souhaite innover en matière de mobilité, en expérimentant de nouveaux usages, la réduction des vitesses, et l'optimisation du stationnement tout en confortant le transport public (Bus express) et les modes doux. Le projet vise à fluidifier les parcours et à réduire les conflits d'usages sans exclure la voiture, mais en répartissant mieux l'espace des boulevards pour permettre la cohabitation des différents modes de transport.

o Attractivité et mixité fonctionnelle

L'attractivité commerciale et socio-culturelle des boulevards sera renforcée, avec une attention particulière portée à la sécurisation des usages nocturnes. Une stratégie foncière fine sera mise en place pour transformer les barrières et leurs quartiers, tout en valorisant certains espaces actifs la nuit sans impacter la trame noire, essentielle à la biodiversité.

Un plan de références joint en annexe n°3, réalisé avec l'aide de l'agence d'urbanisme, reprend de manière détaillée l'ensemble de ces engagements dans une approche multithématique et territorialisée.

Sur la base de ce document, Bordeaux Métropole confirme sa volonté de poursuivre ce projet pour transformer profondément l'ambiance des boulevards au cours des 10 ans à venir.

• 4.2 Les modalités opérationnelles

La stratégie d'aménagement de Bordeaux Métropole souhaite combiner vision à long terme et actions à court et moyen termes. Trois modalités d'intervention seront mises en œuvre pour assurer l'atteinte des objectifs évoqués ci-dessus :

o des sites de projet pour tester des aménagements ponctuels ou provisoires : cette catégorie concerne par exemple les travaux engagés sur le site de la Chartreuse boulevard Antoine Gautier à Bordeaux avec des premiers aménagements d'apaisement, de végétalisation et d'animation (nouveaux mobiliers), le site Beaulieu boulevard George V à Talence avec la création en cours sur une friche d'un stationnement multi modal et demain d'autres projets en cours d'étude d'espaces publics d'oasis urbaines.

o la gestion des interfaces pour accompagner des projets en cours déjà lancés et qui concernent très directement l'espace des boulevards, qu'il s'agisse des opérations développées dans le cadre d'Euratlantique, le projet de Bus express sur les boulevards, les travaux concernant le boulevard Joliot-Curie en rive droite ou la mise en œuvre du plan marche. L'enjeu est d'articuler au mieux les objectifs et les temporalités pour que ces grands projets enrichissent la transformation des boulevards et vice versa.

- o des séquences opérationnelles (cf. plan en annexe n°4) dont l'identification a été réalisée dans la phase 2 de la concertation pour impulser et transformer et manière plus profonde. Sur ces 5 sites spécifiques, un processus de projet va être lancé avec notamment une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère.

- **4.3 La poursuite de l'information du public et la prise en compte des recommandations des garants**

Même si la présente délibération constate la clôture de la concertation effective depuis le 11 décembre 2024, l'ensemble des documents restent disponibles sur le site de la participation : Les boulevards : exprimez-vous ! - Participation Bordeaux Métropole.

C'est notamment le cas du plan de références, du cahier des contributions citoyennes, du cahier des contributions partenariales et du bilan des garants.

Au sein de celui-ci, les garants ont souligné que la maîtrise d'ouvrage était disponible et ouverte, que la question de la mobilité, centrale au début, est devenue secondaire à la fin de la concertation, que l'implication de la rive droite, bien que tardive, a été recherchée comme condition pour une participation équilibrée. Ils formulent en conclusion des recommandations de trois ordres :

- o articuler compétences et informations entre services de mobilité et aménagement,
- o proposer un dispositif pédagogique et d'information en temps réel pour guider les publics sur les conditions de mobilité,
- o poursuivre la concertation selon des modalités spécifiques notamment concernant la rive droite.

Bordeaux Métropole souhaite prendre en compte ces recommandations, intégrer les contributions citoyennes dans le processus décisionnel afin de garantir une participation équilibrée de tous les publics concernés.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole va poursuivre la mise en œuvre du pilotage technique du projet qui mobilise l'ensemble des compétences métropolitaines au sein d'une équipe projet. Elle pourra s'appuyer sur les outils d'observation du trafic et de qualité de l'air dont elle dispose d'ores et déjà.

En termes de participation du public, à l'échelle de chaque séquence un dispositif de participation et d'information du public sera mis en place pour suivre l'avancement de chaque projet opérationnel, notamment sur la séquence identifiée en rive droite (cf. plan annexe 4). Par ailleurs, l'activité du comité des partenaires destiné au public professionnel intéressé sera poursuivie avec l'appui de l'agence d'urbanisme avec une réunion de ce comité en tant que de besoin, à minima une par an : lieu d'information et d'échanges sur le projet.

Enfin, les éléments issus de la concertation et notamment les cahiers de contributions partenariales et citoyennes seront versés au dossier remis à la maîtrise d'œuvre.

Ainsi c'est en fonction de ces principes d'aménagement, des modalités opérationnelles et de participation du public que le projet « Inventons les boulevards du 21e siècle » va se poursuivre pour y créer un espace urbain vivant et adapté aux besoins de tous.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et L103-3 et L103-6,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 12 juillet 2019 ouvrant une concertation préalable pour le projet métropolitain des boulevards et des barrières et en fixant les modalités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 30 juin 2023 approuvant un bilan d'étape de la concertation du projet boulevards et instaurant un périmètre de prise en considération,

VU le bilan de la concertation joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de

l'article L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et selon les modalités définies par le la délibération métropolitaine du 12 juillet 2019,

CONSIDERANT que la démarche de concertation mise en œuvre a permis aux habitants et aux usagers du territoire concerné de s'exprimer et d'alimenter le projet métropolitain des boulevards, et d'en préciser les objectifs,

CONSIDERANT qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation en vue de poursuivre le projet,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation du projet « Inventons les boulevards du 21e siècle » tel que présenté dans le document joint,

Article 2 : de confirmer la poursuite de ce projet visant à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages, en conformité avec les objectifs de transition écologique et de qualité de vie pour tous les usagers des boulevards,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont notamment les procédures de publicité du présent acte.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur COLES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,